

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-SEPT FEVRIER,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/01/2026 au 31/01/2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 janvier 2026.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2026 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2026 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	262	16 606 €	200 000 €	16 816 €	8 %
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	2	210 €			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	-			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	6	1 170 €	69 500 €	5 964 €	9 %
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	150 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager (TOTAL)	22	4 499 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	145 €			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour l'hygiène quotidienne	192	5 404 €	244 700 €	20 132 €	8 %
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	2	575 €			
	Aide à la visite médicale	-	-			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	54	12 735 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	1 398 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	5	1 173 €	17 000 €	1 673 €	10 %
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	500 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	-	-
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	62 000 €	2 000 €	3 %
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis citoyen	3	2 000 €			
	Permis citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	42	898 €	18 000 €	920 €	5 %
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	1	22 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	5 000 €	-	-
Total		599	47 505 €	617 700 €	47 505 €	8 %

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2026 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2025		2026		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	567	48 719 €	599	47 505 €	-2%
Février	502	43 502 €			
Mars	609	51 375 €			
Avril	478	39 778 €			
Mai	514	32 273 €			
Juin	522	41 988 €			
Juillet	601	47 188 €			
Août	410	29 110 €			
Septembre	598	44 190 €			
Octobre	636	44 460 €			
Novembre	520	37 087 €			
Décembre	579	51 464 €			
TOTAL	6 536	511 134 €	599	47 505 €	

Sur le premier mois de l'année 2026, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 6 % (+ 32 aides) par rapport à la même période en 2025, pour un montant inférieur de 2 % (- 1214 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

